



République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération N° 2026/0309-005B du Conseil d'Administration du CCAS

Séance du lundi 9 mars 2026

Etaient présents :

J. BIGOT - D. JEANNIN - M. ANDRIEU - J.L. AURIAU - J. BETTENCOURT - V.
BIGOT-THERINCA - A. CHENU - J.L. CREVEL - F. DUVAL - R. DUVAL - T. GUILBERT
- D. POUYER - D. VALIN - C. VISCART

Excusés:

Myriam BEGAUD a donné pouvoir à Fernande DUVAL.
Jean-Noel MAITRINAL a donné pouvoir à Jean Louis CREVEL.
Jean BOUVIGNIES a donné pouvoir à Arlette CHENU.

Assistaient également :

S. AKINTOLA, S. DE ALMEIDA, K. GEST, M. LEMOINE, M. LHERMEROUT, A.
RENAULT

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le neuf du mois de mars à 18 heures,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la
présidence de Monsieur Joël BIGOT, Président du CCAS.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 10 février 2026 n'a pas fait l'objet
de remarques, il est donc adopté.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Renouvellement de la Convention partenariale avec le magasin d'alimentation Spar : Bons alimentaires

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Locales

VU l'article L. 123 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Coopération Internationale du Lundi 16 février 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de permettre aux bénéficiaires de l'aide alimentaire de choisir des aliments et des produits d'hygiène de base,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de mettre en place une Charte Qualité avec le gérant du magasin, Monsieur Abdelassem JEROU, Place du marché à Petit-Couronne, par laquelle cette société s'engage à respecter certaines contraintes permettant notamment de vérifier que les denrées vendues ne concernent que des produits de première nécessité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Fait à Petit-Couronne,

Le Président,

Joël BIGOT

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Déposé en préfecture le :

Affichage le :

Centre Communal d'Action Sociale
Maison de la Solidarité
160 rue du Général Leclerc
76650 PETIT COURONNE
Tél 02.32.11.64.70 / Fax 02.35.67.75.68